

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-414080

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 8688	Société : Ram		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : OUAHBI ISMAIL			
Date de naissance : 15.05.2006			
Adresse : 348 vs bouskoura Golf City			
Tél. : 0661418699	Total des frais engagés : 179 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Dr. Kenza SOULAMI Pédiatre Néphrologie Pédiatrique 295 Bd. Abdelloumen Casablanca </div>			
Date de consultation : 28/06/2019			
Nom et prénom du malade : OUAHBI ISMAIL Age: 1			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : Pédiatrie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Le : 19 SEP 2019
 Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28.10.619	C		300,00	INP : 0311031963 الدكتورة كنزة السالمي Dr Kenza SOULAMI pédiatre Néphrologue Pédiatrique Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature* du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. J. M. DE KRAAK Radiobiologiste TEL: 0522 8603 36	26.06.13	B 1145	1490,-

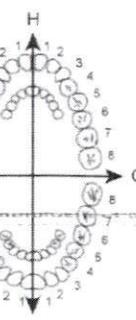
AUXILIAIRES MEDICAUX

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>								
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>								
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>								
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>								
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE											
				H <table border="0"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> </table> D <table border="0"> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> G B	25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553
25533412	21433552											
00000000	00000000											
00000000	00000000											
35533411	11433553											
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>								

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Kenza SOULAMI

الدكتورة كنزة السلمي

Pédiatre spécialiste

Néphrologie Pédiatrique

Diplômée de l'Université Libre de Bruxelles
et de l'Université René Descartes de Paris

Ex. médecin spécialiste au service de néphrologie
du CHU Ibn Rochd de Casablanca



طبيبة أطفال أخصائية

أمراض كلية الأطفال والرُّضُّع

خريجة الجامعة الحرة ببروكسل

وجامعة روني ديكارت بباريس

طبيبة أخصائية سابقاً بمصلحة أمراض الكلى
بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء

Casablanca le:

Ouahbi Ismail

- Urée
- Crétatine
- Acide urique
- Sodium
- Potassium
- Bicarbonates
- Calcium
- Phosphore
- 25 OHD totale
- PTH intacte
- Protides totaux



295 Bd Abdelmoumen angle allée
de Persée 3^{ème} étage C 23 - Casablanca

☎ : 0522862605
☎ : 0808360990
☎ : 0522863308
☎ : 0661066768

295 شارع عبد المؤمن زاوية مير برسى
الطابق الثالث 23 - الدار البيضاء

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
 Genetique moleculaire
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prenatal
 Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
 Diplômé de l'Université Paris VII
 et de l'Institut Pasteur de Paris
 Biogiste Qualiticien

FACTURE N° 1906260033

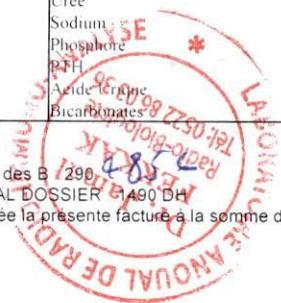
Enf Ismail OUAHBI

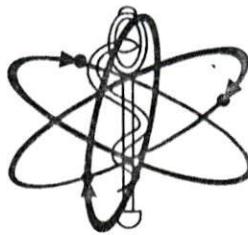
Demande N° 1906260033
 Date de l'examen : 26-06-2019
 Analyses

Récapitulatif des analyses

C/N	Analyse	Val	Clefs
PSAD	Prélèvement sang adulte	E15	E
	Calcium	B30	B
	Creatinine	B30	B
	Potassium	B30	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	E600	E
	Proteines totales	B30	B
	Urea	B30	B
	Sodium	B30	B
	Phosphore	B40	B
	PTT	E500	E
	Acide urique	B30	B
	Bicarbonates	B40	B

Total des B : 290, **485 E**
 TOTAL DOSSIER : 1490 DH
 Arrêtée la présente facture à la somme de : 1490 DH





Enf Ismail OUAHBI

Né(e) le : 15-05-2006

Dossier N° : 1906260033

Date de l'examen : 26-06-2019

Prélevé le : 26-06-2019 10:08 en interne

Édité le : 28-06-2019

DR : KENZA SOULAMI

Adresse : 295, bd Abdelmoumen angle Allée de Persée 3^e Etage C23 CASABLANCA

Page 1 / 2



ACCREDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

BIOCHIMIE SANGUINE

22-03-2019

Urée [AC] 0.41 g/l (0.15-0.36) 0.38
(Urease/GLDH-Cobas 6000® – Roche) 6.83 mmol/l (2.50-5.99)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26-08-2017.

Créatinine [AC] 12.0 mg/l (7.0-12.0) 11.9
(Jaffé, tamponné, cinétique- Cobas 6000® Roche) 106.2 µmol/l (62.0-106.2)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 07/08/2017.

Acide Urique [AC] 67 mg/l (34-70) 68
(Uricase/PAP – Cobas 6000® Roche) 398.7 µmol/l (202.3-416.5)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26/07/2017.

IONOGRAMME SANGUIN

Echantillon primaire : plasma hépariné

22-03-2019

Sodium (Na) 140 mEq/l (136-145) 142
(ISE Indirect- Cobas 6000® Roche) 140 mmol/l (136-145)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 30-10-2017.

Potassium (K) [AC] 4.2 mEq/l (3.4-4.5) 4.1
(ISE indirect Cobas 6000® Roche) 4.2 mmol/l (3.4-4.5)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 30-10-2017.

Bicarbonates 23.9 mmol/l (22.0-29.0) 24.6
(Enzymatique- Cobas 6000® Roche)

08-09-2018

Calcium [AC] 94 mg/l (86-102) 95
(o-Cresolphthaleine complexon- Cobas 6000® Roche) 2.35 mmol/l (2.15-2.54)

22-03-2019

Protéines totales [AC] 76 g/l (66-87) 73
(Biuret- Cobas 6000® – Roche)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26-08-2017.

05-05-2018

Phosphore [AC] 45 mg/l (29-51) 42
(Phospho-molybdate/UV- Cobas 6000® – Roche) 1.4 mmol/l (0.9-1.6)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26-08-2017.

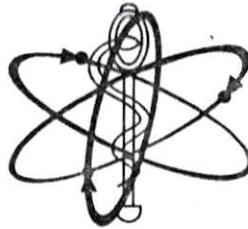
VITAMINOLOGIE

échantillon primaire : sérum

22-03-2019

25-OH-Vitamine D (D2+D3) [AC] 70.0 nmol/l (75.0-250.0) 65.0
(Liaison Chemiluminescence LIAISON XL) 28.0 ng/ml (30.0-100.0)



**Enf Ismail OUAHBI**

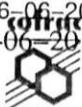
Né(e) le : 15-05-2006

Dossier N° : 1906260033

Date de l'examen : 26-06-2019

Prélevé le : 26-06-2019 10:08 en interne

Edité le : 28-06-2019

EXAMENS
MEDICAUXACCREDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

Page 2 / 2

DR : KENZA SOULAMIAdresse : 295, bd Abdelmoumen angle Allée de Persée 3
eme Etage C23 CASABLANCA

22-03-2019

54.9

PTH [AC]

((Chimiluminescence – COBAS 6000® Roche))

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 15/08/2017.

33.2 pg/ml
3.52 pmol/l(15.0-65.0)
(1.59-6.89)**HORMONOLOGIE**